Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_033-DE

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-033 Désignation des représentants de la commission de contrôle de la liste électorale

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN
Marion BALLANGER, qui a donné procuration de vote à Isabelle NEDELEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge GUENNEGUES

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 30 mars 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_033-DE

CM 2026-033 Désignation des représentants de la commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Conformément à l'article L.19 du code électoral, une commission de contrôle doit être constituée, les membres sont nommés par arrêté préfectoral suite à la transmission du Maire.

Son rôle : La commission de contrôle a pour mission le contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations), l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Elle doit se réunir entre le 24e et le 21e jour avant le scrutin ou au moins une fois par an.

Sa composition : Elle est composée de 5 conseillers municipaux, dont :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux, à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière électorale.
- 1 conseiller municipal de chaque la liste ayant obtenu les autres sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux.

« Guilers Dynamique »	**« Ensemble pour Guilers »**	**« Guilers, une énergie nouvelle »**
Titulaires : Serge GUENNEGUES, Claudie FERELLOC, Nathalie PONCEL Suppléants : Jean-Jacques CADALEN, Luc MOUSTER, Loïc FORGEAIS	Titulaire : Gwenaël KERJEAN Suppléant : Patrick COADOU	Titulaire : Bernard BOLLORÉ Suppléante : Véronique GUITTARD

Un refus doit être exprimé par écrit.

***

Le Conseil municipal, a pris connaissance de la désignation des représentants de la commission de contrôle de la liste électorale.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Serge GUENNEGUES



